L’ASP : un opérateur « modèle « à renforcer plutôt qu’à diluer !

Alors que le Gouvernement annonce un resserrage de vis budgétaire impactant les ministères et leurs opérateurs sous tutelle, il est important de relever les savoir-faire et compétences uniques de nos opérateurs. L’agence de service et de paiement (ASP) avait déjà connu des velléités de découpe et de renvoi de certaines missions vers le ministère des finances… ces velléités ne se sont heureusement pas confirmées, la CFDT y a d’ailleurs veillé. Après la découpe, va-t-on se diriger vers des fusions avec d’autres opérateurs?

La fusion avec d’autre(s) ne reviendrait qu’à diluer des savoir-faire et des compétences techniques développés au cours des années, 4 justifications objectives et factuelles vous sont présentées ci-dessous.

1. Première agence des fonds européens et mise en place des politiques publiques

L’ASP est une agence d’expertise et de paiement des aides pour **plus de 200 dispositifs**, couvrant des domaines aussi variés, de l’agriculture, de l’environnement, de l’emploi, de l’énergie, ou encore des politiques sociales. Cette polyvalence repose sur **une capacité à mutualiser** les outils informatiques. L’agence a su développer des processus administratifs simplifiés.

La grande efficacité opérationnelle de l’ASP se traduit par une polyvalence des agents sur différents dispositifs avec de grandes compétences et une adaptabilité reconnue.

L’ASP a prouvé **sa capacité de réaction en situation d’urgence**, notamment lors de la crise sanitaire du Covid-19, de la mise en place du plan de relance, du Brexit ou encore de la guerre en Ukraine.

2. Une gestion sécurisée et rigoureuse de l’argent public

L’ASP traite près de 2**0 milliards d’euros d’aides publiques avec une gestion sécurisée et rigoureuse**. Elle se donne les moyens pour une exigence constante de **lutte contre la fraude et de cybersécurité (certification ISO 27 001). Les frais de gestion exceptionnellement bas** (1,3 % en moyenne) sont des atouts importants sur le savoir-faire de l’agence.

L’agence est **soumise à une trentaine d’audits annuels**, dont plusieurs européens, ce qui témoigne de sa **transparence**, de sa **solidité juridique** et de son **excellence opérationnelle**. Elle répond systématiquement aux recommandations, avec un taux de satisfaction élevé de ses donneurs d’ordre.

L’Agence est l’interlocutrice de l’Etat à tous les niveaux (administrations centrales, services déconcentrés) et aussi des collectivités territoriales Régions, Départements (y compris en Outre-mer).

L’ASP est le premier organisme payeur européen en matière d’aides agricoles, et est certifié régulièrement par la CCCOP.

3. Le savoir-faire de l’ASP

L’ASP ne se contente pas d’exécuter : elle **co-construit** les dispositifs avec les ministères. Elle conçoit des **systèmes d’information robustes** capables d’automatiser les paiements et les contrôles tout en intégrant **l’intelligence artificielle** pour assister ses gestionnaires et améliorer la qualité du service.

L’ASP joue un rôle stratégique de coordination entre les organismes payeurs de la PAC, assurant la transmission des

comptes financiers, l’harmonisation des pratiques et le respect des normes européennes.

Ce rôle est **incontournable** pour préserver les financements européens et éviter des pénalités de plusieurs centaines de millions d’euros.

4. Une présence territoriale au service des citoyens

Avec **31 sites en métropole et outre-mer**, l’ASP assure un **maillage territorial solide**, essentiel à l’accompagnement de publics fragiles et éloignés des démarches numériques. Elle développe des services d’assistance humaine afin de compléter l’offre digitale.

En conclusion : un modèle à renforcer plutôt qu’à diluer !

Face à l’augmentation de la complexité des dispositifs d’aide, à la montée en puissance des fraudes organisées et à la nécessité de faire plus avec moins, l’**ASP incarne un modèle performant, adaptable, sécurisé et économiquement soutenable.**

> ***Rédaction – Collectif CFDT-SPAgri-section ASP***

Budget, mesures catégorielles, emplois… La

circulaire du premier ministre du 23 avril 2025… ça pourrait piquer !

Malgré les gels annoncés, les mesures d'économies déjà lancées par de précédents gouvernements, force est de constater leur résultat avec ce qui est aujourd'hui dénoncé par le premier ministre : une hausse du budget destiné à la rémunération des agents de l'État (+ 6,7 % en 2024).

En conséquence de ce dérapage, le gouvernement choisit de resserrer la vis sur la politique salariale. La dernière circulaire du Premier ministre dresse les contours d'un nouveau cadre contraint pour les ministères et ses opérateurs sous tutelle en matière de gestion des effectifs et de mesures catégorielles, destinées à améliorer leur rémunération.

D'après le 1er ministre, les dépenses de personnel de l'État qui ont explosé en 2024 se chiffrent à **107 Md€** en augmentation de 6,7 % alors que l'inflation a nettement baissé (2 %). Le gouvernement exige donc plus de rigueur pour maîtriser les coûts.

A quoi s'attendre ?

Vers une maîtrise des crédits et une limitation des mesures catégorielles ?

- Un constat de + 3,7 Md€ en 2024 : « trop coûteux » !
- Certaines de ces mesures devenant pérennes : il convient donc de les **limiter, de mieux les cibler et mieux les piloter ;**
- Elles doivent être **cohérentes avec les objectifs globaux** de politique salariale et compatibles avec les budgets ;

- **Dépenses de personnel plafonnées** : aucun dépassement autorisé, y compris pour les mesures catégorielles.

Pour rappel, les mesures catégorielles ne sortent pas du « chapeau », elles sont programmées, affichées et validées par la direction du budget ! Le catégoriel permet de financer des mesures « one shot » mais permet aussi de financer des ***mesures pérennes comme une revalorisation de l'IFSE ! Lorsque la mesure catégorielle embarque avec elle une certaine pérennité, ce n'est pas une surprise.*** *Les mesures catégorielles permettent, par ailleurs, de redonner un peu de pouvoir d'achat aux fonctionnaires alors que la valeur du point stagne depuis des années.*

La CFDT-SPAgri exprime donc ses inquiétudes face à ce resserrage de vis et espère que la revalorisation de l'IFSE aura bien lieu malgré ces annonces officielles !

Des impacts sur la gestion des emplois ?

- Respect strict des **schémas d'emplois votés** par le Parlement ;
- Pas de rattrapage possible sur les années précédentes.

Sur ce point, le MASA ne devrait pas être trop concerné tant il semble être un « bon élève ».

De nouvelles exigences pour les ministères

Les mesures catégorielles doivent :

- Être **justifiées par des données de gestion prévisionnelle** (GPEC, pyramide des âges, attractivité…) ;
- **Simplifier les cadres statutaires et indemnitaires** (suppression de primes obsolètes, fusions de corps…) ;
- **Harmoniser les situations** pour favoriser les mobilités

et l’équité.

Toute concertation avec les syndicats doit être **coordonnée avec les ministères du Budget et de la Fonction publique**. **Aucune annonce ou engagement unilatéral ne sont autorisés sans validation interministérielle**.

L’avis de la CFDT : les agents publics sont une richesse pas un coût

Si la CFDT **n’est pas opposée à une gestion responsable** des deniers publics, il n’est guère acceptable que les agents publics soient in fine la variable d’ajustement du redressement budgétaire.

La reconnaissance des métiers, l’attractivité de certains secteurs ou fonctions et l’équité de traitement entre catégories et corps doivent rester des priorités de sorte à fixer un cap pour le bon fonctionnement de la communauté de travail.

La CFDT **s’oppose à toute logique de rigueur aveugle** : la politique salariale ne peut se résumer à des restrictions comptables. Elle doit **rester un outil de reconnaissance et de justice professionnelle** dans la fonction publique.

L**es concertations sociales doivent être effectives et non réduites à de simples formalités, de vagues annonces ou promesses**. Les **mesures catégorielles doivent être pensées pour tous les agents,** avec eux, pour répondre aux enjeux de carrières, d’attractivité et de qualité du service public.

> *La CFDT continuera à défendre une vision **équilibrée, humaine et responsable** de la gestion publique.*

En conclusion :

Les agents publics sont une richesse essentielle pour le

développement de nos territoires et la préservation de notre qualité de vie : un soutien durable est primordial

> ***Document joint :***

- *La circulaire du premier ministre du 23 avril 2025*

circPM042025

Fonction publique : place à l’apaisement et au travail de fond

Communiqué de Presse n° 4 de la CFDT-Fonction Publique du 23 décembre 2024.

Depuis le début du quinquennat en cours, la **CFDT appelle de ses vœux** des négociations sur les thématiques prioritaires pour les agents, à commencer par celle du pouvoir d’achat :

- **Salaires, carrières, rémunérations,**
- **Organisation et conditions de travail,**
- **Égalité professionnelle.**

Après un dernier trimestre 2024 particulièrement calamiteux pour les agents publics et le dialogue social, **il est nécessaire que le gouvernement se donne les moyens de**

l’apaisement pour construire des réponses durables aux enjeux d’attractivité qui sont ceux de la Fonction publique et de l’ensemble des services, établissements et collectivités des trois versants. Le premier des signaux est de rétablir le versement de la garantie individuelle de pouvoir d’achat, et d’abandonner le projet d’instauration de trois jours de carence et de baisse de l’indemnisation des arrêts de travail pour cause de maladie.

À cela, **il convient d’ajouter la question des moyens et de la qualité du dialogue social**, ou encore celle des transformations numérique et écologique juste.

La CFDT rappelle que rien ne se décide unilatéralement pour établir la confiance, a fortiori dans le contexte budgétaire contraint que l’on connaît.

La CFDT est prête à négocier dans un cadre respectueux et partagé, tel qu’inscrit dans le Code général de la Fonction publique depuis 2021 : celui de la négociation collective.

L’ambition partagée doit être celle de la reconnaissance des agents publics, de leur investissement dans leurs missions, de l’indispensable amélioration de leurs conditions de travail. C’est le prix d’une attractivité à retrouver sans plus attendre. La CFDT l’appelle de ses voeux dans l’intérêt de toutes et tous, agents et usagers.

C’est donc sans tarder que le ministre Laurent Marcangeli, en charge de l’action publique, de la Fonction publique et de la simplification, devra rencontrer les organisations syndicales représentatives et prendre la mesure des défis à relever en plaçant l’ensemble des agents publics, titulaires et contractuels, au coeur de ses préoccupations.

Paris, le 23 décembre 2024 / Source CFDT / UFETAM

- *Le communiqué de presse de la CFDT :*

communique_presse_uffa_23-12-24.pdf-

Nomination du gouvernement Bayrou

Par ordre protocolaire

Les ministres

- **Mme Elisabeth BORNE**, ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- **M. Manuel VALLS**, ministre d'État, ministre des outre-mer ;
- **M. Gérald DARMANIN**, ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice ;
- **M. Bruno RETAILLEAU**, ministre d'État, ministre de l'intérieur ;
- **Mme Catherine VAUTRIN**, ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- **M. Eric LOMBARD**, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;
- **M. Sébastien LECORNU**, ministre des armées ;
- **Mme Rachida DATI**, ministre de la culture ;
- **M. François REBSAMEN**, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ;
- **M. Jean-Noël BARROT**, ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;
- **Mme Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer

et de la pêche ;
- **Mme Annie GENEVARD**, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- **M. Laurent MARCANGELI**, ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification ;
- **Mme Marie BARSACQ**, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Ministres délégués ;

- auprès du Premier ministre et participent au conseil des ministres :
    - **M. Patrick MIGNOLA**, chargé des relations avec le Parlement ;
    - **Mme Sophie PRIMAS**, porte-parole du Gouvernement.
    - **Mme Aurore BERGÉ**, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ;

- Auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :
    - **M. Philippe** BAPTISTE, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- Auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur :
    - **M. François-Noël BUFFET**, ministre ;

- Auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles :
    - **Mme Astrid PANOSYAN-BOUVET**, ministre chargée du travail et de l'emploi ;
    - **M. Yannick NEUDER**, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins ;
    - **Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ**, ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap ;

- Auprès du ministre de l'économie, des finances et de la

souveraineté industrielle et numérique :

- **Mme Amélie de MONTCHALIN**, ministre chargée des comptes publics ;
- **M. Marc FERRACCI**, ministre chargé de l'industrie et de l'énergie ;
- **Mme Véronique LOUWAGIE**, ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire ;
- **Mme Clara CHAPPAZ**, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique ;
- **Mme Nathalie DELATTRE**, ministre déléguée chargée du tourisme ;

- Auprès du ministre des armées :
  - **Mme Patricia MIRALLÈS**, ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants ;

- Auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation :
  - **Mme Valérie LÉTARD**, ministre chargée du logement;
  - **M. Philippe TABAROT**, ministre chargé des transports ;
  - **Mme Françoise GATEL**, ministre déléguée chargée de la ruralité ;
  - **Mme Juliette MÉADEL**, ministre déléguée chargée de la ville ;

- Auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères :
  - **M. Benjamin HADDAD**, ministre délégué chargé de l'Europe ;
  - **M. Laurent SAINT-MARTIN**, ministre délégué chargé du commerce extérieur et des Français de l'étranger ;
  - **M. Thani MOHAMED SOILIHI**, ministre délégué chargé de la francophonie et des partenariats internationaux.

Loi de finances spéciale : les conséquences pour la fonction publique

Après la censure du gouvernement Barnier, il est beaucoup question de la “loi de finances spéciale”, qui vise à éviter, entres autres, une situation où les fonctionnaires ne seraient pas payés et où les services publics seraient bloqués, une sorte de « shutdown » à la française ! Cependant, le ministre démissionnaire du Budget, Laurent Saint-Martin, a listé les conséquences de l’absence de budget pour 2025. Et la fonction publique ne sera pas épargnée !

En effet, même avec la loi de finances spéciale adoptée en raison de l’absence d’un budget formel pour 2025, des restrictions budgétaires importantes affecteront directement la fonction publique française.

Quelques points clés de cette loi :

Absence de dépenses nouvelles :

- La loi spéciale limite les dépenses à ce qui est strictement nécessaire pour la continuité des services publics.
- Les investissements et subventions discrétionnaires sont gelés, sauf exceptions urgentes.

Conséquences sur les effectifs :

- Les augmentations prévues en 2025, par exemple pour les armées (700 ETP) et la justice (1 500 ETP) ne pourront pas être réalisées tant qu'un budget n'est pas voté.
- Les suppressions de postes, notamment les 4000 postes dans l'éducation, sont également suspendues (ça c'est un des côtés positifs !).

Risques pour les rémunérations :

- Le régime des services votés ne peut couvrir l'intégralité des dépenses salariales pour 2025, notamment les avancements automatiques d'échelons.
- Un budget doit impérativement être adopté pour éviter une interruption dans la paie des agents.

Impact sur les collectivités :

- Les dotations de fonctionnement seront maintenues au niveau de 2024, mais les dotations d'investissement, telles que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR), sont gelées.
- Les subventions prévues dans le cadre du Fonds vert seront limitées aux engagements déjà réalisés en 2024.

Analyse critique :

- **Conséquences immédiates :**

  La loi de finances spéciale est une solution temporaire pour éviter un blocage des services publics, mais elle limite fortement les capacités de l'État à planifier des politiques nouvelles ou à répondre aux besoins

croissants.

- **Fragilité budgétaire :**

  L’absence d’un budget formel crée une instabilité financière, avec des répercussions potentielles sur la confiance des agents publics et des collectivités.

- **Perspectives :**

  La priorité pour le prochain gouvernement sera de faire adopter rapidement un budget en bonne et due forme pour 2025 afin de rétablir une gestion financière normale et sécuriser les financements indispensables.

Quels impacts sur les salaires des agents publics ?

Les impacts sur les salaires des agents publics en raison de la loi de finances spéciale sont préoccupants et comprennent les éléments suivants :

Absence de couverture totale pour 2025 :

- La loi de finances spéciale repose sur le budget de 2024, qui ne suffit pas pour couvrir l’ensemble des dépenses salariales de l’année 2025. Notamment, les avancements automatiques des fonctionnaires ne pourront pas être financés correctement si la situation perdure. Cela signifie que les augmentations liées à l’ancienneté et les éventuelles revalorisations salariales ne seraient pas garanties.

Risque de retard ou de réduction des paiements :

- En l’absence d’un budget formel, les rémunérations pourraient être affectées par des retards dans le paiement ou des réductions temporaires si le gouvernement doit prioriser certaines dépenses essentielles. Bien que le régime des services votés permette de payer les agents publics, il ne peut s’étendre indéfiniment sans impact sur la stabilité des rémunérations.

Incertitude et instabilité pour les agents :

- Cette situation crée une incertitude pour les agents publics, qui peuvent être inquiets quant à la sécurité de leurs revenus, surtout si le blocage budgétaire se prolonge. Le ministre démissionnaire Laurent Saint-Martin a souligné que ce régime provisoire n’est pas conçu pour durer toute l’année 2025.

En résumé, sans l’adoption rapide d’un budget formel, les salaires risquent de devenir précaires, ce qui altérera certainement la motivation des agents publics et impactera donc la qualité des services publics.

> ***Source : CFDT-UFETAM (16/12/2024)***

Quel ministère de

l’Agriculture pour la transition agroécologique ?

L’association **AgroParisTech Alumni** et le **collectif Le Lierre** ont organisé, le 4 décembre 2024, une conférence-débat à Paris et en ligne sur le thème : **Quel ministère de l’Agriculture pour la transition agroécologique ?**

Cet événement avait pour objectif d’examiner les obstacles à la mise en œuvre de politiques publiques adaptées à la transition agroécologique et d’explorer des solutions pour renforcer l’action de l’État dans ce domaine.

Un contexte marqué par des défis majeurs :

- Le secteur agricole est confronté à de multiples enjeux : des rémunérations insuffisantes pour les agriculteurs, des crises sanitaires récurrentes, les impacts croissants du changement climatique, et un manque de durabilité des systèmes agro-alimentaires.
- Les conséquences négatives sur la santé humaine, les écosystèmes et le climat s’aggravent, tandis que les appels des scientifiques et de la société civile en faveur d’une transition agroécologique ambitieuse s’intensifient.
- Les politiques publiques actuelles, jugées insuffisantes, donnent l’impression d’une impasse dans l’action de l’État.

Face à ces constats, la conférence a ouvert un espace de réflexion collective sur les difficultés à instaurer des politiques de transition agroécologique et les moyens de repenser le rôle et les modes d’intervention de l’État afin de

garantir une transition ambitieuse, équitable et acceptée par tous les acteurs.

Les participants :

- **Stéphane Le Foll** (ancien ministre de l'Agriculture, maire du Mans),
- **Prunelle Besson** (ancienne agente publique de l'administration agricole),
- **Christian Huyghe** (directeur agriculture à l'INRAE),
- **Pierre Cornu** (professeur et chercheur à l'INRAE).

Le débat a été animé par **Viviane Treves**, ingénieure et chercheuse spécialisée dans le management de l'État et les transitions agroécologiques

Synthèse des débats :

1- Contexte et enjeux :

- Le ministère de l'Agriculture est critiqué pour son incapacité à répondre aux crises agricoles et à l'urgence écologique.
- La gouvernance actuelle, basée sur une cogestion entre l'État et les syndicats, freine l'innovation et entrave la transition agroécologique.

2- Critiques et limites du modèle actuel :

- La cogestion limite les nouvelles perspectives en donnant trop peu de poids aux experts.
- Les ONVAR (organismes nationaux à vocation agricole et rurale) souffrent d'un manque de ressources, réduisant leur influence dans les processus décisionnels.

- L’action du ministère est perçue comme réactive, manquant d’une vision stratégique à long terme.

3- Propositions de réforme

- **Révision de la gouvernance :** Accorder une place plus importante à la recherche et rééquilibrer les forces dans les instances décisionnelles pour une co-invention des solutions.
- **Changement culturel :** Abandonner le modèle centré sur la production de masse au profit d’une logique intégrant les enjeux climatiques et socio-économiques. Pour ce faire, il est recommandé de créer des dynamiques sociales et d’appropriation de la question environnementale pour faciliter les changements nécessaires.
- **Adaptation institutionnelle :** Revoir les missions et l’intitulé du ministère pour inclure explicitement les problématiques sociétales et environnementales.

4- Obstacles identifiés :

- Une forte inertie institutionnelle et une résistance culturelle et politique à des réformes profondes.
- Une tension permanente entre les impératifs économiques des acteurs agricoles et les exigences environnementales.

Conclusion et perspectives :

Une réforme systémique du ministère de l’Agriculture s’impose pour allier transition agroécologique et réforme

administrative. Pour ce faire, plusieurs pistes sont envisagées :

- Intégrer une pluralité d’acteurs représentatifs dans les processus décisionnels.
- Renforcer le rôle de la recherche.
- Promouvoir des solutions adaptées aux spécificités territoriales.

Cependant, ces changements nécessitent une volonté politique forte et un consensus entre les parties prenantes, un défi de taille. La conférence du 4 décembre a appelé à un débat national sur l’avenir du modèle agricole et de ses institutions, en privilégiant une approche co-construite entre économie, environnement et société.

– – –

En complément : Article d’Acteurs Publics publié le 6 décembre 2°24 sur cette conférence ci-dessous :

Des voix émergent pour réformer le ministère de l’Agriculture face à la crise climatique 06122024

---

64 ans, c’est toujours non !

Communiqué de presse intersyndical du 7 octobre 2024 (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC ,CFTC, UNSA, Solidaire et

FSU)

La retraite à 64 ans a fait l’objet d’un communiqué de presse intersyndical à consulter ci-dessous..

com_presse_intersyndical_-_64_ans_cest_non_

Un nouveau gouvernement, qui s’est fait attendre !

Par ordre protocolaire

Les ministres

- **Didier MIGAUD**, garde des Sceaux, ministre de la Justice ;
- **Catherine VAUTRIN**, ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation ;
- **Bruno RETAILLEAU**, ministre de l’Intérieur ;
- **Anne GENETET**, ministre de l’Education nationale ;
- **Jean-Noël BARROT**, ministre de l’Europe et des Affaires étrangères ;
- **Rachida DATI**, ministre de la Culture et du Patrimoine ;
- **Sébastien LECORNU**, ministre des Armées et des Anciens combattants ;
- **Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la Transition écologique, de l’Energie, du Climat et de la Prévention des risques ;
- **Antoine ARMAND**, ministre de l’Economie, des Finances et de l’Industrie ;

- **Geneviève DARRIEUSSECQ**, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins ;
- **Paul CHRISTOPHE**, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les femmes et les hommes ;
- **Valérie LÉTARD**, ministre du Logement et de la Rénovation urbaine ;
- **Annie GENEVARD**, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt ;
- **Astrid PANOSYAN-BOUVET**, ministre du Travail et de l'Emploi ;
- **Gil AVÉROUS**, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- **Patrick HETZEL**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- **Guillaume KASBARIAN**, ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique ;
- **François-Noël BUFFET**, ministre auprès du Premier ministre, chargé des Outre-mer ;
- **Laurent SAINT-MARTIN**, ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et des Comptes publics.

Ministres délégués ;

- *Auprès du Premier ministre et du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères* :
  Benjamin HADDAD, chargé de l'Europe ;
- *Auprès du Premier ministre* :
  Nathalie DELATTRE, chargée des Relations avec le Parlement ;
  Maud BREGEON, porte-parole du Gouvernement ;
  Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, chargée de la Coordination gouvernementale ;
- *Auprès de la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation* :
  Françoise GATEL, chargée de la Ruralité, du Commerce et

de l’Artisanat ;
François DUROVRAY, chargé des Transports ;
Fabrice LOHER, chargé de la Mer et de la Pêche ;

- *Auprès du ministre de l’Intérieur* :
  Nicolas DARAGON, chargé de la Sécurité du quotidien ;
  Auprès de la ministre de l’Education nationale :
  Alexandre PORTIER, chargé de la Réussite scolaire et de l’Enseignement professionnel ;
- *Auprès du ministre de l’Europe et des Affaires étrangères* :
  Sophie PRIMAS, chargée du Commerce extérieur et des Français de l’étranger ;
- *Auprès de la ministre de la Transition écologique, de l’Energie, du Climat et de la Prévention des risques* :
  Olga GIVERNET, chargée de l’Energie ;
- *Auprès du ministre de l’Economie, des Finances et de l’Industrie* :
  Marc FERRACCI, chargé de l’Industrie ;
  Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, chargée de l’Economie sociale et solidaire, de l’Intéressement et de la Participation ;
  Marina FERRARI, chargée de l’Economie du tourisme ;
- *Auprès du ministre des Solidarités, de l’Autonomie et de l’Egalité entre les femmes et les hommes* :
  Agnès CANAYER, chargée de la Famille et de la Petite enfance.

Secrétaires d’État

- *Auprès du ministre de l’Intérieur* :
  Othman NASROU, chargé de la Citoyenneté et de la Lutte contre les discriminations ;
- *Auprès du ministre de l’Europe et des Affaires étrangères* :
  Thani MOHAMED SOILIHI, chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux ;
- *Auprès du ministre de l’Economie, des Finances et de*

l'Industrie :
Laurence GARNIER, chargée de la Consommation ;
- *Auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les femmes et les hommes* :
Salima SAA, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes ;
- *Auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* :
Clara CHAPPAZ, chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique

La CFDT-SPAgri note les propos tenus par Michel BARNIER sur la nécessité de dialoguer avec les organisations syndicales. *Gageons qu'avec un gouvernement de cette taille, la qualité du dialogue sera au rendez-vous et bien décliné au sein de chaque ministère, dont celui en charge de l'agriculture.*

Réunion de rentrée avec le ministre (31 août 2021)

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a rencontré les organisations syndicales pour évoquer avec elles les sujets d'actualité de la rentrée.

Mentor, plateforme

interministérielle de formation en ligne

Depuis le 31 mai 2021, les agents du ministère de l’Agriculture sous statut fonction publique d’État peuvent bénéficier d’une offre interministérielle de formation en ligne.

Première réunion d’échange avec Julien Denormandie, nouveau ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation

Le 22 juillet, 15 jours après sa nomination, Julien Denormandie a organisé une première réunion d’échange avec les représentants des personnels.

Adoption du projet de loi de transformation de la Fonction

publique

Publication de la loi dite de « transformation de la fonction publique ».

Protection sociale complémentaire : la CFDT revendique la participation de l’État-employeur

Comme les salariés du privé, les agents publics doivent bénéficier d’une aide de leur employeur pour leur protection sociale complémentaire.

Action publique 2022 : actualités de la rentrée au MAA

Compte rendu de la 4e réunion du groupe de travail « Action publique 2022 » et ses conséquences sur la feuille de route du ministère de l’Agriculture.

Vers des espaces de dialogue pour améliorer les conditions de travail ?

Organisation du travail : il faut donner la parole aux agents dans le cadre d’un dispositif qui s’inspire des espaces de dialogue.

L’Autre trésor public : la parole aux agents

Dans ce livre, paru en février aux Éditions de l’Atelier, trente agents de divers horizons – parmi lesquels une adhérente du SPAgri – racontent *leur* travail.

AP2022 et feuille de route : des pistes d’évolution susceptibles d’impacter

fortement les agents

Éléments d’information sur la 2e réunion du groupe de travail relatif à AP2022 et ses conséquences sur la feuille de route du ministère de l’Agriculture.

Action publique 2022 : la position de la CFDT

Au cours d’un entretien bilatéral avec Olivier Dussopt, la CFDT a demandé que soit clarifié le plan de réforme baptisé « Action Publique 2022 ».

Action publique 2022 : un projet qui suscite de vives inquiétudes

Politique de rémunération individualisée, recours accru au contrat, accompagnement renforcé en matière d’évolution de carrière, révision du dialogue social : le projet AP 2022 suscite de vives inquiétudes.

Emploi, service public de qualité : déclaration du SPAgri au CTM du 23 mars 2017

Les agents publics font la qualité du service public. Si l’État veut disposer de services publics forts et performants, garants de son action, il doit s’en donner les moyens et préserver l’emploi et les conditions de travail de ses agents.